

Identification du module

Groupes ciblés:	Personnes titulaires d'un CFC dans la branche de la technique du bâtiment ou disposant d'une formation équivalente.
Temps indicatif:	Pour un traitement méthodologique-didactique approprié du module, nous recommandons aux prestataires de planifier environ 64 heures de cours (~ 85 leçons de 45 min).

1. Compétences

Après avoir réussi l'examen de module, vous êtes en mesure d'assurer la coordination et la communication sur le chantier entre l'architecte, le maître de l'ouvrage et les artisans pour les questions concernant la technique du bâtiment: sanitaire, chauffage, ventilation, climatisation, ferblanterie et électrotechnique.

2. Sujets / Objectifs évaluateurs

Sujet: 1. Lois et normes

- Objectifs évaluateurs:
- 1.1 Vous reconnaissez et expliquez les principales relations entre les lois et les normes les plus courantes de la technique du bâtiment (C2).
 - 1.2 Vous reconnaissez et expliquez les répercussions des normes les plus courantes de la technique du bâtiment sur les droits et les devoirs des maîtres de l'ouvrage et des entrepreneurs (C2).
 - 1.3 Vous vérifiez l'intégralité et l'exactitude des offres et des contrats d'entreprise (C4).
 - 1.4 Vous contrôlez les conditions générales des contrats (C4).
 - 1.5 Vous calculez les honoraires et vous établissez les mandats de planification (C3).

Sujet : 2. Technique du bâtiment

- Objectifs évaluateurs:
- 2.1 Vous décrivez les différents matériaux utilisés dans la technique du bâtiment (C2).
 - 2.2 Vous expliquez les différents éléments et types de construction dans la technique du bâtiment (C2).
 - 2.3 Vous identifiez et expliquez les liens avec la physique du bâtiment (C2).
 - 2.4 Vous mettez en œuvre les mesures de protection contre l'incendie (C3).
 - 2.5 Vous mettez en œuvre les mesures de protection contre la chaleur (C3).
 - 2.6 Vous mettez en œuvre les mesures de protection contre le bruit (C3).

Sujet: 3. Technique sanitaire

- Objectifs évaluateurs:
- 3.1 Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à la technique sanitaire (C2).
 - 3.2 Vous élaborez les bases de la technique sanitaire pertinentes pour le chef de projet de la technique du bâtiment (C3).

Sujet: 4. Technique du chauffage, de la ventilation et de la climatisation

- Objectifs évaluateurs: 4.1 Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à la technique du chauffage, de la ventilation et de la climatisation (C2).
- 4.2 Vous élaborez les bases de la technique du chauffage, de la ventilation et de la climatisation pertinentes pour le chef de projet de la technique du bâtiment (C3).

Sujet: 5. Technique de la ferblanterie / de l'enveloppe du bâtiment

- Objectifs évaluateurs: 5.1 Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à la technique de la ferblanterie / de l'enveloppe du bâtiment (C2).
- 5.2 Vous élaborez les bases de la technique de la ferblanterie / de l'enveloppe du bâtiment pertinentes pour le chef de projet de la technique du bâtiment (C3).

Sujet : 6. Electrotechnique

- Objectifs évaluateurs: 6.1 Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à l'électrotechnique (C2).
- 6.2 Vous élaborez les bases de l'électrotechnique pertinentes pour le chef de projet de la technique du bâtiment (C3).

3. Examen de module / Moyens auxiliaires

Vous terminez le module par un examen écrit qui dure 120 minutes.
Vous disposez, comme moyens auxiliaires, de tous les documents écrits. Une partie de l'examen de module peut être effectuée sans moyens auxiliaires.

4. Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable 5 ans.